

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 7

Artikel: Correspondance
Autor: Weber, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Il nous faut, ma Marienneta,
Faire moudre du froment ;
Prends vite ta petite cavale,
Le sac est déjà plein.
Tu le sais bien, ma fillette,
C'est dimanche la mi-été. »

Nous aurons des *gatelets*, des *merveilles* et des *bricellets*, pour régaler nos invités. Après le dîner, la musique saura assez vous faire « lever la piote », puis, la danse terminée, chacun ira dormir sur le foin. Mais, Marienneta, veille bien sur ta conduite ; tu sais, on glose bien plus qu'à la foire le lendemain de mi-été.

« Tot sé dit, pi qu'à na faire
Lous dzor après mi-tzautein. »

Enfin, si tu te conduis sagement, tu n'auras pas à regretter les suites de la mi-été :

Sté te conduis sadzemen,
Te n'arè ren à te plindre
Dis suite de mi-tzautein. »

(A suivre.)

A PROPOS D'UNE CHANSON

Nous avons reçu la lettre que voici :

Lausanne, le 9 février 1918.

Mon cher Conteur,

Est-ce abuser, de l'écrire encore ? Non, ta bienveillance est illimitée.

C'est à propos de la jolie chanson du Pommier doux, publiée dans le dernier numéro. Elle m'a ravi dans mon enfance ; elle a enchanté naguère mes enfants, et même, si j'ai bonne mémoire, des grandes personnes étrangères (Cours de vacances). Je la chante comme je l'ai entendue, c'est-à-dire sur des paroles offrant des variantes peu considérables, sur un air plus sensiblement différent de celui que tu rapportes. Là n'est pas l'intéressant, me semble-t-il. Toutes les chansons populaires (ou presque) se présentent au collectionneur avec de très nombreuses variantes. Mais le capital est ceci : J'ai, dans ma version, deux strophes de plus que toi, et ces deux strophes, à mon avis, donnent à la chanson toute sa valeur. J'ai remarqué même que c'étaient les deux qui plaisaient le plus aux auditeurs, jeunes ou vieux. Les voici :

S'il gagne bataille
— Vole, mon cœur vole —
S'il gagne bataille,
Il aura mes amours (ter)
Gagne ou non gagne,
— Vole, mon cœur vole —
Gagne ou non gagne,
Il les aura toujours (ter)

Bien cordialement à toi.

A. TAVERNEY.

EH ! BIEN. MESDAMES ?...

UNDI, le Grand Conseil se réunira en reprise de session d'automne. Au nombre des objets qu'il aura à traiter est une motion tendant à donner à la femme des droits électoraux égaux à ceux de l'homme. La question est intéressante. Elle a été déjà résolue en plusieurs pays de façon à satisfaire les féministes les plus convaincus. En d'autres pays, elle est, comme chez nous, sur le tapis, et tout autorise à prévoir aussi une solution conforme aux vœux des féministes.

Nous n'aurons garde de préjuger les conclusions de la commission, l'opinion du Conseil d'Etat et la décision du Grand Conseil ; ce serait, du reste, très risqué. Si nous en croyons certains bruits, l'affaire serait dans le sac. En matière de droits politiques, la Vaudoise sera d'ici peu l'égale du Vaudois.

Le moyen de faire obstacle à cette égalité, d'une justice si apparente, au premier coup d'œil ? Tous les arguments, tous les raisonnements doivent céder devant cette question :

« Pourquoi la femme n'aurait-elle pas, en tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes ? »

Vous hasarderez peut-être que l'homme et la femme ne sont pas conformés de la même façon et que, sans doute, la nature, qui paraît savoir fort bien ce qu'elle fait et se pique, non sans raison, de logique, a voulu établir par là qu'à conformation différente doivent correspondre une fonction et des devoirs différents. C'est pur radotage.

Vous direz encore que par l'attrait, le charme irrésistibles de sa personne, la femme a été de tout temps la vraie maîtresse, faisant de l'homme ce qu'elle veut. C'est de l'ergoterie.

Vous invoquerez les inconvénients possibles, probables même, pour la famille, de l'entrée de la femme dans l'arène politique. Vous êtes vieux jeu.

Bref ! la cause est entendue, jugée. Vous n'avez plus qu'à vous taire. Passez, muscade !

D'ailleurs, vous auriez dû comprendre, sans tant de façon, que la plus élémentaire galanterie fait à l'homme un devoir de bienséance de mettre la femme sur le même pied que lui en toutes choses. Vous n'êtes pourtant pas égoïste à ce point, de vous faire prier pour un bon mouvement, qui a, de plus, toutes les apparences d'un acte de justice.

Donc, si le corps électoral masculin doit être appelé à trancher la question, puisqu'il s'agit d'une révision constitutionnelle, il n'est pas un homme qui, décemment, à cette question : « Voulez-vous accorder à la femme des droits électoraux égaux à ceux de l'homme ? » puisse répondre brutalement : « Non ! »

Il n'y a pour l'homme, en ce cas, quoiqu'il doive advenir, qu'une seule réponse, c'est un « oui » décidé, accompagné du plus gracieux sourire. Après nous le déluge !

Mais la question se présente aussi sous un autre jour. Nos Vaudoises tiennent-elles vraiment, dans leur majorité, s'entend, à cette égalité de droits politiques, avec l'homme ? On ne le saurait dire.

Il y aurait un moyen bien simple de se renseigner : un plébiscite exclusivement féminin. Et pourquoi pas ? Puisque c'est de la femme qu'il s'agit, n'est-il pas tout naturel qu'on la consulte et qu'on lui laisse le soin de décider de son sort. C'est de la plus élémentaire logique.

Oh ! sans doute, on peut à cela répliquer : « Mais nous n'avons pas à nous occuper de l'avis de ces dames. Nous estimons juste de créer l'égalité de droits entre elles et nous. S'il ne leur plaît pas d'en profiter, c'est leur affaire ! »

Evidemment. Tant pis... ou tant mieux pour les femmes qui ne jalouseront pas les lauriers politiques des hommes. A moins qu'on ne décrète le vote obligatoire.

Car s'il est des femmes impatientes de courir au scrutin ou de franchir le seuil des conseils de la nation, il en est d'autres, dit-on, qui ne trouvent pas leur sort actuel si mauvais et ne songent nullement à le changer. Elles sont épouses fidèles et diligentes, mères tendres et dévouées, et cela leur suffit.

Témoin la lettre suivante que publiait, il n'y a pas très longtemps, un de nos journaux. La signataire est une « mère de famille de la campagne vaudoise ».

Voici ce qu'elle écrivait à notre confrère :

« Les femmes voteront-elles ? lit-on depuis quelque temps dans les journaux du canton ? »

« Ce n'est pas sans émotion que nous voyons paraître cet entête : émotion douce pour celles qui désirent apporter leur concours aux affaires publiques ; émotion triste pour d'autres que ce désir n'a jamais effleurées. »

« A travail égal, droits égaux, lisons-nous ; nous voudrions aussi qu'une autre cloche dise bien haut, de la part des mères conscientes de

la place que Dieu leur a assignée au sein de leur famille, qu'elles ne désirent pas le droit de vote. »

« Cette mère que nos enfants appellent dès qu'ils ont franchi le seuil de nos portes, que nos maris aiment à retrouver toujours vaillante et toujours veillant dans leur maison, qu'on la laisse à son poste et qu'on n'ajoute pas encore à ses devoirs si nombreux. »

« Si notre canton manquait d'hommes intelligents et capables de diriger notre vie civile, on comprendrait qu'on fit appel aux épouses ; mais tel n'est pas le cas ; pourquoi changer un état de choses qui n'améliorera en rien notre vie sociale ? »

« Nous lisons aussi : Les pays qui ont introduit, avant nous, cette réforme, ne s'en plaignent pas. Il faudrait que l'on pût dire qu'ils en sont très satisfaits et non pas seulement qu'ils ne la regrettent pas. »

« Que ferons les enfants pendant que les mères iront déposer leur bulletin dans l'urne ? Quelques pères consciencieux les garderont, mais la majeure partie s'en ira partager le verre de l'amitié et la maison restera vide. »

« Avant de passer au vote, nous demanderons aux députés de consulter les mères de famille. »

« Si tel est le désir de la majorité, nous nous inclinons ; mais si c'est une minorité qui réclame... dites que la femme n'ira pas voter. »

A présent, la parole est au Grand Conseil... ou à ces dames. J. M.

CORRESPONDANCE

Nos articles sur les essais de sériciculture tentés jadis dans le canton de Vaud nous ont encore valu la correspondance que voici.

Lausanne, le 11 février 1918

Mon cher Conteur,

QUAND le gel détruit les feuilles de murier en Lombardie, les wagons chargés de cette nourriture indispensable aux vers à soie, viennent en grande vitesse du midi de l'Italie, demandés par dépêches des agences s'occupant de cette branche commerciale.

Momentanément on peut donner des feuilles de saule et autres.

Ayant habité plusieurs années le nord de l'Italie, je connais de très près cette partie et me mets bien volontiers à disposition de tes correspondants pour une causerie.

Crois, mon cher Conteur, au plaisir de te lire par un fidèle du samedi.

E. WEBER, chef de dépôt.

Kursaal. — Tournée Petittedemange. — Samedi 16 et dimanche 17 février, la Tournée Petittedemange continuera sa série de représentations par les « Cloches de Corneville », la pimpante opérette de R. Planquette.

L'interprétation de premier ordre réunira Mmes Mary Petittedemange, d'Hermanoy ; MM. Georges Andriani et Didés.

Orchestre sous la direction de Mme Gardon.

La dernière de « D'Accord !... » — Malgré les sept salles comblées, déjà données à Lausanne, le succès de la nouvelle pièce villageoise, en trois actes, de M. Marius Chamot, est loin d'être épuisé. De tous côtés, on redemande « D'Accord !... »

Le « Théâtre Vaudois », qui vient d'obtenir un succès triomphal à Genève et à Berne et qui est attendu à Bâle — donnera une dernière représentation à Lausanne, au Grand Théâtre, demain dimanche, à 8 1/2 h., avec les inoubliables interprètes, MM. Mandrin, Desoche, Chamot, etc.

La location est ouverte au bureau du Théâtre : prix réduits du dimanche.

Kéfol NEURALGIE MIGRAINE
BOITE 10 POUDES : Fr. 1.50
TOUTES PHARMACIES

Julien MONNET, éditeur responsable

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS